

Procès-Verbal du comité de programmation du 25 Juin 2019

COLLEGES	COMPOSITION PERMANENTE DU CP			PRESENTS		ABSENTS	EXC
	TOTAL	TITULAIRES	SUPPLEANTS	T	S	A	E
PUBLICS	22	11	11	1	4	15	2
PRIVES	26	13	13	7	4	15	0
TOTAL	48	24	24	8	8	30	2

T / S	NOM PRENOM	P/A/E	T/ S	NOM PRENOM	P/A/E
COLLEGE PUBLIC			COLLEGE PRIVE		
T	François SZYPULA	A	T	Jean Claude MAIRAL	P
S	Jean-Marc BOUREL	E	S	Eric SICARD	P
T	Jean-Pierre BLANC	A	T	Jacky GIBELIN	A
S	Frédéric AGUILERA	A	S	Michel VERRIER	A
T	Gérard LAPLANCHE	E	T	Christelle GIRARD	A
S	Emmanuel FERRAND	A	S	Michèle DEPLAT	A
T	Didier DUBOISSET	P	T	Alain DA CONCAICAO	P
S	Pierre BIDET	A	S	Bruno PINARD-LEGRY	P
T	Pierre THERIITEHAU	A	T	Fabrice DUBUSSET	P
S	Daniel REBOUL	P	S	Albert DUMON	A
T	Cyriel VALERO	A	T	Claude RABY	P
S	Jacques DE CHABANNES	A	S	Bertrand DAUPHIN	A
T	Pierre LYAN	A	T	Alexandre MONDET	A
T	Luc CHAPUT	A	S	Marc ESTEVE	A
T	Christian DESSAPTLAROSE	A	T	Paul CARDI	P
S	Bernard FERRIERE	P	S	Philippe LAURENT	A
T	Roland BUFFET	A	T	Jean Yves VERNIZY	A
S	Jean-Jacques MATHILLON	A	S	Olivier ORTIZ	A
T	Michelle BERTHIER	P	T	Frédéric PRULHIERE	P
S	<i>En attente</i>	A	S	Joseph MOMMESSIN	P
T	Dominique GEOFFROY	A	T	Antoine RIMBERT	A
S	Gilles BERRAT	P	S	Pascale BLANQUART	A
			T	Christiane LOUVETON	P
			S	Bernard DEVOUCOUX	A
			T	Roselise PEILLON	A
			S	Agnes COGNET	A

Nom prénom	organismes	P/A/E
Anne ROUSSAT	Conseil départemental Allier	E
Delphine LAGADEC	Conseil départemental Allier	P
Amélie VAUFFREY	Conseil régional Auvergne-Rhône Alpes	P
Estelle RIQUELME	Conseil régional Auvergne-Rhône Alpes	P
Stéphane ZAPATA	Leader PAYS VICHY AUVERGNE	P
Florentin GEORGESCU	Leader PAYS VICHY AUVERGNE	P

.....

- **Rappel de l'ordre de jour:**

1. Analyse **aujourd'hui de 5 dossiers** ayant eu le Rapport d'Instruction validé. Coût total **470 075,79 €**. Le Leader-FEADER sollicité s'élève à **363 578,62 €**

Liste des dossiers à examiner :

- Vichy Communauté : Mieux manger en Pays Vichy-Auvergne
- CC Plaine Limagne : Balade Gourmande
- Conseil Départemental de l'Allier : Valorisation des Moulins de la Boule
- Conseil Départemental de l'Allier : Valorisation du patrimoine archéologique
- Pays Vichy-Auvergne : Animation 2019

Pour avis, sous réserve d'instruction réglementaire, nous avons deux dossiers :

- La Ville de Vichy : Exposition « Il était une fois la ville des Reines d'Eaux »
- Vichy Communauté : Animation du Contrat Local de Santé

L'ordre du jour est adopté.

Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, Mme Vaufrey : Point sur Leader en Auvergne

- 40 enveloppes complémentaires distribuées pour 43 territoires Leader en Auvergne Rhône-Alpes (3 territoires ne l'ont pas sollicitée)
- Avancement de la programmation en Auvergne : 1100 dossiers engagés pour 25 millions d'euros, 194 dossiers en paiement, 96 payés.
- La programmation Leader peut aller jusqu'à : 31/10/2022
- Les engagements peuvent aller jusqu'à : 31/12/2022
- La date limite de paiement : 01/03/2023
- Pour rappel : pour un dossier, il peut y avoir jusqu'à 6 niveaux de contrôles

Examen des dossiers : Ayant le quorum et le double quorum, Monsieur le Président propose de passer à l'analyse des dossiers.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité de programmation qu'ils doivent être présents tout au long de la réunion et ainsi il ne sera pas nécessaire de procéder à un examen du quorum après chaque vote.

1° Présentation des dossiers de demande de subvention Leader-FEADER

1) Vichy Communauté : Mieux manger en Pays Vichy-Auvergne

Depuis 2015, en s'appuyant sur des dispositifs tels que Territoire à Energie Positive, l'une des 80 actions du PC(A)ET a consisté à introduire des produits frais dans la restauration collective. L'étude conduite par le Pays de Vichy Auvergne en 2014, avec la Chambre d'Agriculture, avait montré le déficit de diversification vers des productions alimentaires de proximité. C'est pourquoi, Vichy Communauté à l'issue de l'étude « d'opportunité des circuits-alimentaires de proximité sur le territoire de Vichy Val d'Allier et de la montagne bourbonnaise » s'est engagée dès 2018, dans un projet alimentaire territorial (P.A.T.) « Manger mieux, un enjeu local ». Aujourd'hui, le déploiement du P.A.T. passe par le renforcement de l'animation en particulier foncière...

Mettre en place une expérimentation d'animation foncière agricole territoriale vient compléter l'action de la Chambre sous l'angle du P.A.T dont la finalité est la structuration de filières courtes. En identifiant et en mobilisant le potentiel foncier sur de petites surfaces (moins de 10



ha) et par une veille active de la demande Vichy Communauté soutient les porteurs de projets hors cadre familial. Il sera mis en place des lieux-test, encadrés par l'espace-test Ilots Paysans pour sécuriser le parcours vers l'installation. Les moyens de communication doivent être déployés au-delà du territoire en coopération avec le réseau des partenaires : notamment par appel à candidatures (AAC) et suivi des porteurs de projets ; appel à projets. L'enjeu pour le territoire est de créer le réseau de partenaires (consulaires, SAFER, associations citoyennes et paysannes...) en soutien aux producteurs pour accélérer le processus de structuration de filières alimentaires courtes et d'approvisionnement local, visant une agriculture durable (labels, évolution des pratiques envers l'environnement et la santé, réduction des GES et lutte contre le réchauffement climatique).

A compter de septembre 2019, Vichy Communauté souhaite :

- créer 1 ETP pour renforcer l'animation en particulier le volet foncier circuits-courts (AAC à l'installation, veille active, installation maraîchers/légumiers et/ou lieux-test préalables ; structuration des filières courtes)
- communiquer largement (diffusion AAC et AAP ; publiereportages circuits-courts ; rencontre et suivi des porteurs, des propriétaires fonciers ; vie du réseau...)
- financer une prestation auprès de 6 communes (maximum) pour réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective et introduire les produits locaux de qualité

Coût total du projet : 64 840,49€ HT

FEADER sollicité : 51 872,39

FEADER obtenu : 51 872,38

La note de sélection attribuée au projet est de **15/20**.

La Région a validé l'instruction réglementaire.

Pour rappel : les membres représentants de l'EPCI ont été informés du projet et de son plan de financement. Aucun ne mentionne une subvention sur le projet autre que celle indiquée dans le plan de financement.

Il est proposé d'élargir le champ des réflexions à l'échelle des autres EPCI dans la mesure où ce volet s'intégrera au PCAET réalisé à l'échelle du Pays. Par ailleurs, cette dimension devrait être intégrée dans le cadre des réflexions du Conseil de développement élargi à l'échelle de l'ensemble des EPCI.

Les membres du comité de programmation donnent un avis favorable pour ce dossier avec une opposition et deux abstentions.

2. Communauté de Communes Plaine Limagne : Balade Gourmande

La communauté de communes Plaine Limagne a des atouts patrimoniaux majeurs qui participent à définir son identité et méritent une meilleure valorisation. La balade gourmande présentée ici est le premier volet d'un travail plus large sur la valorisation de son patrimoine et son appropriation par ses habitants, les habitants des agglomérations voisines et les touristes. Cet évènement est pensé comme un outil innovant pour sensibiliser les habitants à la beauté et la richesse du patrimoine historique, bâti et naturel qui les entoure. Au-delà du patrimoine, la valorisation des produits locaux, agricoles ou artisanaux, complète les éléments identitaires mis en avant qui lieront plus intimement les habitants à leur territoire. Nous voulons favoriser un sentiment d'appartenance et de fierté.

La communauté de communes Plaine Limagne a aussi pour objectif, en réalisant cette balade gourmande, d'améliorer son image auprès des populations voisines et au-delà, accroissant grâce à ce projet sa notoriété et son attractivité.

A l'issue de cette expérimentation, la question du renouvellement sera posée avec l'ensemble des acteurs investis pour sa réalisation. La communauté de communes Plaine Limagne ne souhaite pas porter de façon pérenne cette manifestation mais encourager un collectif d'acteurs à s'emparer de cet évènement.

Coût total du projet : 24 867,46 €

FEADER sollicité : 19 893,97 €

FEADER obtenu : 19 893,96 €

La note de sélection attribuée au projet est de **13/20**.

La Région a validé l'instruction réglementaire.



Pour rappel : les membres représentants de l'EPCI ont été informés du projet et de son plan de financement. Aucun ne mentionne une subvention sur le projet autre que celle indiquée dans le plan de financement.

Ce projet est innovant et transférable. Il sera nécessaire d'en faire une évaluation et de présenter les résultats lors d'un prochain comité.

Les membres du comité de programmation donnent un avis favorable pour ce dossier à l'unanimité des présents.



3. Conseil Départemental de l'Allier : Valorisation des Moulins de la Bouble



Le Département de l'Allier, propriétaire de deux moulins médiévaux situés dans les gorges de la Bouble à Chantelle et en contre-bas de l'abbaye de Saint Vincent, souhaite restaurer et valoriser ces ouvrages dans une optique d'ouverture au grand public et de lisibilité de l'histoire des lieux. Ces gorges ont été labellisées Espace naturel sensible (ENS) en 2007 pour leur richesse patrimoniale naturelle, paysagère et historique.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'actions conduites au titre du programme d'actions de l'ENS dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage.



Ce projet sera conduit par tranches : NB Le projet est plus précisément détaillé dans le mémoire technique joint au dossier.

1 - la première (objet du présent dossier) vise les travaux du clos et du couvert et des premières actions de valorisation pour le grand public.

Le programme d'actions est composé :

- d'une mission de maîtrise d'œuvre ;
- de travaux de maçonnerie, de charpente, de couverture, de menuiserie ;
- d'actions de valorisation / communication.

2 - la seconde concernera l'aménagement intérieur des moulins, la réalisation des supports d'informations/sensibilisation, de médiation et la mise en place de visites-découvertes pour les locaux et les touristes.

Le moulin des Pierres, en prise directe avec la voie communale qui descend sous l'abbaye de Chantelle, sera réhabilité dans son volume d'origine (et non dans son fonctionnement en tant que moulin). Il deviendra un point de ralliement, un lieu d'accueil du public et d'exposition aux beaux jours. Il accueillera des médias d'information sur l'ENS (richesses naturelles, actions conduites, histoire des gorges...). Des panneaux temporaires trouveront également leur place le temps d'une exposition ou d'un évènement selon les initiatives locales.

Ce lieu sera mis à disposition des acteurs locaux par le biais d'un fonctionnement collaboratif avec le territoire (intercommunalité, communes concernées par l'ENS, associations) pour un meilleur ancrage local.

Les ruines du Grand moulin distantes d'environ 120 m du moulin des Pierres, présentent des vestiges à fort intérêt architectural typiques du XVI^e siècle qui offrent des potentialités de valorisation et d'interprétation. Cet ouvrage fera l'objet de réhabilitation avec toiture. Tout comme le moulin des Pierres, il aura vocation à être ouvert plutôt aux beaux jours et sera mis à disposition des acteurs locaux.

Il accueillera également des médias d'information relatifs au patrimoine bâti, à l'histoire de cet ouvrage et à ses éléments architecturaux, à l'histoire des autres moulins qui ont également été présents dans les gorges...

Au cœur d'un territoire dynamique, en connexion étroite avec Chantelle, village de caractère, et en contre bas de l'Abbaye Saint-Vincent, site remarquable très fréquenté par les pèlerins et les touristes, ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche de réhabilitation et de mise en tourisme du patrimoine visant à :

- Développer de l'offre culturelle, accroître l'attractivité du territoire, attirer de nouveaux publics et contribuer aux retombées économiques ;
- Sensibiliser les publics au patrimoine, à l'architecture, à l'histoire locale, aux savoir-faire et favoriser l'appropriation des richesses ;
- Développer la sensibilisation du jeune public et favoriser les actions de pratiques et de découvertes ;
- Favoriser l'émergence d'initiatives locales en mettant en place une collaboration avec les locaux, permettre des actions innovantes.

Coût total du projet : 145 886,06 € HT

FEADER sollicité : 104 226,84 €

FEADER obtenu : 104 226,84 €

DRAC Etudes et travaux : 12 482 €

La note de sélection attribuée au projet est **de 13/20**.

La Région a validé l'instruction réglementaire.

Pour rappel : les membres représentants de l'EPCI ont été informés du projet et de son plan de financement. Aucun ne mentionne une subvention sur le projet autre que celle indiquée dans le plan de financement.

Ce projet comporte plusieurs volets. Cette partie plus tournée sur la préservation du patrimoine sera complétée par un deuxième volet tourné sur la sensibilisation du public, l'animation.

Les membres du comité de programmation donnent un avis favorable pour ce dossier à l'unanimité des présents.

4). Conseil Départemental de l'Allier : Valorisation du patrimoine archéologique

Ce dossier a déjà reçu un avis de principe favorable lors du Comité de programmation du 23 mars dernier. Il manquait l'instruction réglementaire.

Les questions patrimoniales sont au cœur des problématiques actuelles de nombreuses collectivités comme l'atteste le projet de classement UNESCO de la ville de Vichy comme station thermale. Le conseil départemental est également investi dans cette démarche et souhaite mettre en valeur le patrimoine archéologique en rendant accessible au plus grand nombre les connaissances récentes. Le projet concerne la mise en œuvre d'une exposition itinérante présentant le métier d'archéologue tout en s'appuyant sur les sites du Pays de Vichy. Conçue pour un public d'enfants et sera inaugurée lors des rencontres archéologiques de l'Allier en Pays Vichy-Auvergne qui se dérouleront les 11 et 12 octobre 2019 à Cusset. Labélisée



Fête de la Science, elle permettra d'accueillir le public jeune, les familles, les amateurs éclairés et des professionnels. De nombreuses animations seront proposées aux visiteurs. Une itinérance sera programmée en 2020 sur le Pays Vichy-Auvergne.

Coût total du projet : 52 849,26 €
FEADER sollicité : 42 279,41 €
FEADER obtenu : 42 279,40 €

La note de sélection attribuée au projet est de 12/20.

La Région a validé l'instruction réglementaire.

Pour rappel : les membres représentants de l'EPCI ont été informés du projet et de son plan de financement. Aucun ne mentionne une subvention sur le projet autre que celle indiquée dans le plan de financement.

Les membres du comité de programmation donnent un avis favorable pour ce dossier à l'unanimité.

5). Association Pays Vichy-Auvergne : Animation 2019

Accompagnement- suivi des actions programmées,
Coordination du programme accompagnement des intercommunalités dans leur projet de développement territorial par :

- une mobilisation des acteurs locaux par une animation efficace
- la mise en réseau des acteurs permettant de favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques
- l'intégration des différents échelons territoriaux du Pays grâce au partage d'une culture commune
- l'appui des partenariats publics/privés, ruraux/urbains, jeunes/moins jeunes...

Coût total du projet : 181 632,52 €
FEADER sollicité : 145 306,01 €
FEADER obtenu : 145 306,01 €

La Région a validé l'instruction réglementaire.

Pour rappel : Aucune subvention sur le projet autre que celle indiquée dans le plan de financement.

Les membres du comité de programmation donnent un avis favorable pour ce dossier à l'unanimité.

Pour avis, deux dossiers en attente de l'instruction réglementaire de la Région

6). La Ville de Vichy : Exposition « Il était une fois la ville des Reines d'Eaux »

Conception, création et ouverture au public d'une exposition consacrée aux 2000 ans d'histoire de la ville de Vichy. L'objectif : connaître et comprendre le passé, appréhender le présent, et imaginer l'avenir de Vichy et de son bassin. Les contenus, présentés dans un cadre scénographié de plus de 1 000 m², témoigneront de la réalité du thermalisme à Vichy, et de la portée et de l'impact majeur de cette pratique millénaire sur le développement de la ville et de son territoire.

Les outils de médiation seront variés – texte imprimés, agrandissements, outils numériques... – pour rendre la visite à la fois instructive et pédagogique. Un parcours spécialement conçu sera



proposé aux jeunes publics, pour les accompagner et les guider dans cette découverte. Un recrutement a été effectué spécifiquement pour accueillir, guider les groupes scolaires et des centres de loisirs du territoire. L'exposition est gratuite pour les moins de 18 ans. Elle est volontairement ouverte sur une période longue : jusqu'au 3 novembre, elle permet d'accueillir largement les scolaires. Enfin, l'ensemble de l'exposition est proposé en français et en anglais, dans une démarche d'ouverture et de partage avec les visiteurs venus de l'étranger.

L'exposition aura lieu du 14 juillet au 3 novembre 2019, au Palais des congrès – opéra de Vichy. Ce projet est destiné à soutenir la candidature de Vichy auprès de l'Unesco, pour la reconnaissance d'un patrimoine caractéristique et de la valeur universelle et exceptionnelle du thermalisme comme tradition culturelle et sociale spécifique à l'Europe occidentale.

Coût total du projet : 323 291,23 €
FEADER sollicité : 206 906,39 €

La Région n'ayant pas validé l'instruction réglementaire, ce projet sera représenté au prochain Comité de programmation. L'équipe technique rappelle la nécessité des logos sur ce projet qui au vu du montant de subvention devrait être certainement contrôlé. Par ailleurs, vu qu'il est fait appel à des financeurs prisés, il sera nécessaire de flécher d'autres dépenses que celles de Leader.

Les membres du comité de programmation donnent un avis de principe favorable pour ce dossier à l'unanimité.

Pour rappel : les membres représentants de l'EPCI ont été informés du projet et de son plan de financement. Aucun ne mentionne une subvention sur le projet autre que celle indiquée dans le plan de financement.

7). Vichy Communauté : Animation du Contrat Local de Santé

Le Contrat local de santé de Vichy communauté vise à couvrir les 39 communes de la communauté d'agglomération. Signé avec l'ARS, le CLS est un outil qui permet de mobiliser les acteurs et de consolider les partenaires locaux autour d'un projet commun sur la santé. Il a pour objet de créer des synergies entre les différents acteurs qui œuvrent sur le territoire avec l'objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il porte sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social et les déterminants de santé. Pour pérenniser le CLS, il apparaît essentiel de créer un poste de coordonnateur du CLS. Ses missions principales seront d'impulser et de coordonner la dynamique autour du contrat local de santé sur le territoire de Vichy Communauté (élaboration, mise en œuvre, suivi, évaluation) en veillant à sa bonne articulation avec les acteurs et les dynamiques du bassin de santé de Vichy et du Pays Vichy-Auvergne. Le coordinateur animera également le Conseil local de santé mentale (CLSM).

Coût total du projet : 52 670,60 €
FEADER sollicité : 42 136,48 €

La note de sélection attribuée au projet est de 16/20.

La Région n'ayant pas validé l'instruction réglementaire, ce projet sera représenté au prochain Comité de programmation.

Pour rappel : les membres représentants de l'EPCI ont été informés du projet et de son plan de financement. Aucun ne mentionne une subvention sur le projet autre que celle indiquée dans le plan de financement.

La Région n'ayant pas validé l'instruction réglementaire, ce projet sera représenté au prochain Comité de programmation.

Les membres du comité de programmation donnent un avis de principe favorable pour ce dossier à l'unanimité.

Nb pour les dossiers présentés

Afin d'éviter les conflits d'intérêts, les membres du GAL concernés ont quitté la salle au moment de l'examen des dossiers.

2° Présentation et validation de l'enveloppe complémentaire

Suite à la demande faite à la région d'une enveloppe complémentaire au programme Leader, celle-ci a octroyée une dotation de **1 039 347 €** ce qui fait une enveloppe totale de **5 079 415 €** au lieu des 4 040 068 €.

Il est proposé une ventilation de celle-ci à hauteur de :

- 10% sur la fiche action 1 Urbain Rural
- 20% sur la fiche action 2 Service à la population
- 30% sur la fiche action 4 Patrimoine et Culture
- 10% sur la fiche action 6 Tourisme
- 20% sur la fiche action 8 Animation

A l'unanimité des membres du comité de programmation cette ventilation est adoptée.

3° Composition du Comité de programmation

Suite au départ de certains membres, il est proposé de remplacer les membres manquants. Il est présenté les noms des nouveaux membres.

Cette nouvelle composition est adoptée par l'ensemble des membres du Comité de programmation.

4° Validation d'une nouvelle Grille de Sélection

Présentation et discussion de la nouvelle grille de sélection : après échanges, les modifications proposées ont été validés, cf. Grille Sélection en pièce-jointe.

4° Politique de communication

Une stagiaire a été recrutée par l'association Pays Vichy-Auvergne pour s'occuper de la communication Leader. Le site internet va être refondé pour être plus clair. L'ensemble des projets Leader aura une fiche de présentation synthétique afin que chacun puisse prendre connaissance des projets subventionnés sur le territoire.

Par ailleurs, un courrier sera adressé à l'ensemble des maires avec un 4 pages de synthèse sur le programme Leader.

5° Evaluation à mi-parcours

Comme dans le précédent programme, il est proposé de recourir à des étudiants de l'IADT avec sa section universitaire DYNTAR pour procéder à cette évaluation à mi-parcours. Cette évaluation permettra d'adapter le programme si nécessaire et de réfléchir à la prochaine programmation Leader en mobilisant le Comité de programmation mais également le Conseil de développement. Afin que cela ne soit pas un travail que de techniciens, il est proposé que des membres du comité de programmation participent au sein du comité technique.

Cette proposition est adoptée par l'ensemble des membres du Comité de programmation.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Président rappelle de nouveau que tous les supports de communication édités dans le cadre des actions soutenues par le programme Leader du Pays Vichy-Auvergne doivent comporter IMPERATIVEMENT les 4 logos suivants : LEADER, FEADER, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Pays Vichy-Auvergne.



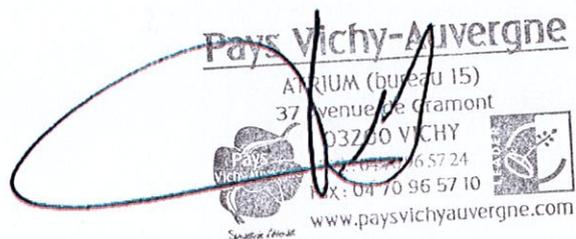
Suite au travail d'animation et de programmation des dossiers et afin de participer à la vie des projets, l'équipe du GAL devra être systématiquement associée via des courriers d'invitation pour les manifestations culturelles, sportives, touristiques, des rendus d'études, etc.

La date prévisionnelle de Comité de Programmation Leader : **26 Septembre 2019.**

Fin de la séance à 21h00.

Vichy le 25/06/2019

Le Président,



D. DUBOISSET



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



